



<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MAI 2012</b></p>
---

## **1 – Approbation du compte rendu du CA du 6 décembre 2011**

Approuvé à l'unanimité

## **2- Affaires générales**

### **- Présentation du rapport d'activité 2011**

Monsieur RAMON commente le rapport d'activité 2011 remis aux membres du CA à l'aide d'un diaporama montrant les moments forts de la saison. Les membres du CA soulignent la grande qualité et la densité des informations fournies dans le rapport d'activité.

Celui-ci fait notamment apparaître une progression de 15 % de la billetterie de l'Arsenal et une grande stabilité de la fréquentation des Trinitaires.

Monsieur GROS, souligne que les spectateurs sont non seulement messins mais proviennent aussi de l'agglomération messine et du reste de la Moselle pour l'essentiel. Ceci montre clairement que l'Arsenal n'est pas seulement un établissement à vocation messine.

Monsieur JOLY, quant à lui, au vu de la provenance géographique du public, s'interroge sur les faibles financements de la Région et de l'Etat. Monsieur RAMON, mentionne qu'effectivement, dans la configuration actuelle, Metz en Scènes ne correspond pas pleinement à ce qui est attendu d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle. Monsieur FONTE indique qu'il faudra sans doute réfléchir sur une plus grande implication des collectivités locales et de l'Etat.

### **- Point sur la BAM**

Monsieur RAMON rappelle que la pose de la première pierre a eu lieu le 19 mars 2012 et que le chantier a commencé. S'agissant de l'espace projet mis en place en début d'année dernière, force est de constater que le public ne le fréquente pas suffisamment.

Afin de trouver une solution alternative et afin de maintenir un point d'information, une rencontre a eu lieu avec le directeur des médiathèques. Cette rencontre a permis de nouer un partenariat avec la médiathèque de Borny qui mettra un espace à disposition de l'EPCC. Le médiateur culturel, qui prendra ses fonctions en septembre 2012, exercera son activité dans cet espace. A noter aussi que l'espace projet sera conservé afin d'être utilisé comme bureau ou espace de réunion.

S'agissant du recrutement du poste d'administrateur délégué et après discussion avec le Président de l'EPCC, le CA décide de modifier l'intitulé du poste. Celui-ci sera un « responsable du pôle des musiques actuelles ».

- **Point Association des Amis de l'Arsenal et de l'ONL**

Monsieur RAMON informe que les statuts sont déposés. L'association sera officiellement annoncée au public lors de la soirée de présentation de saison le 25 mai à 20 h 00.

Afin de permettre à cette association de démarrer son activité, il est proposé d'apporter une aide de 1500 euros.

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Point rapprochement ONL / EPCC**

Monsieur FONTE fait un bref rappel des conclusions de l'AMO, qui se traduit concrètement et à court terme par :

- l'invitation d'un membre de l'ONL au conseil d'administration de l'EPCC et inversement d'un membre de l'EPCC au conseil syndical de l'ONL. Sur le plan juridique, Monsieur FONTE estime qu'il n'y a pas de problèmes particuliers.
- Le principe du renforcement du personnel sur des domaines où les deux établissements ont constaté des besoins : un responsable juridique et un responsable du service des publics mutualisé.

S'agissant du poste de responsable juridique, des échanges ont lieu sur l'estimation des besoins. Ceux-ci couvrent-ils vraiment un temps plein pour les deux structures ?

Il est précisé que l'ONL dispose d'une masse d'un million d'euros pour lesquels des marchés doivent être passés. En ce qui concerne l'EPCC, celui-ci doit gérer trois à quatre marchés formalisés, le reste étant pour l'essentiel des procédures adaptées.

Monsieur GANDAR estime pour sa part qu'il serait judicieux de travailler avec des prestataires de service (via des cabinets d'avocats) afin de ne pas contraindre la masse salariale.

Monsieur FAIVRE D'ARCIER mentionne également que ces créations ont des coûts et qu'il faut donc en assurer le financement.

Suite à ces échanges et compte tenu du fait que le conseil syndical de l'ONL s'est déjà engagé dans la démarche de recrutement, il est proposé au conseil d'administration de valider le cofinancement à hauteur de 50 % d'un poste de responsable juridique uniquement pour l'année 2013, le principe étant que l'ONL se charge de recruter cette personne et de la mettre à mi-temps à disposition de l'EPCC. Une convention de mise à disposition définira les modalités pratiques de ce partenariat.

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

S'agissant du poste de responsable des publics, la discussion fait apparaître des interrogations. Monsieur FONTE s'étonne qu'il n'y ait plus de volonté de s'engager dans cette démarche. Monsieur RAMON rappelle que le malentendu vient du fait qu'il n'a pas été question initialement de créer un poste mais de mutualiser les services existants. La discussion sur les incidences budgétaires et sur les modalités de financement doit se poursuivre avant de prendre une décision définitive.

### **3 – Affaires administratives et financières**

#### **- Compte administratif et compte financier 2011**

Madame Sandrine SAINT EVE, Agent comptable et responsable du service financier présente les comptes administratif et financier 2011, il est proposé leur approbation ainsi que l'affectation du résultat de 63 079,57 € au compte de report à nouveau.

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### **- Décision budgétaire modificative 2012 - n°1**

Zériga LAARABA, administratrice, présente les modifications apportées au budget initial.

<b>Dépenses</b>	<b>Budget initial</b>	<b>Modification</b>	<b>Budget modifié</b>
Fonctionnement	5 664 149.00	51 707.00	5 715 856.00
042 D	70 000.00		70 000.00
040 D	0.00	50 000.00	50 000.00
Investissement	184 000.00	0.00	184 000.00
<b>Total général</b>	<b>5 918 149.00</b>	<b>101 707.00</b>	<b>6 019 856.00</b>

<b>Recettes</b>	<b>Budget initial</b>	<b>Modification</b>	<b>Budget modifié</b>
Fonctionnement	5 664 149.00	51 707.00	5 715 856.00
042 R	70 000.00	50 000	120 000.00
Investissement	184 000.00	0.00	184 000.00
<b>Total général</b>	<b>5 918 149.00</b>	<b>101 707.00</b>	<b>6 019 856.00</b>

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Création et modification de régies**

**Modification de l'article 4 de la régie d'avance de l'acte constitutif du 09 avril 2009 / Régie d'avance Arsenal et Trinitaires :**

- 1 - Dépenses d'entretien et de fonctionnement
- 2 - Dépenses de petites fournitures de bureau
- 3 - Frais de communication (flyers)
- 4 - Frais de réception
- 5 - Missions ponctuelles (déplacements, repas, avances sur frais)
- 6 - Défraiement d'artistes (déplacement et repas)
- 7 - Paiement salaires d'artistes (ponctuellement)
- 8 - Carburant pour véhicule appartenant à Metz en Scènes
- 9 - Documentations générales et professionnelles (y compris les abonnements).

**Création d'une régie d'avances Carte bancaire suivant acte constitutif du 03 mai 2012 / Régie d'avance carte bancaire Arsenal et Trinitaires :**

- 1 - Documentations générales et professionnelles (y compris les abonnements).
- 2 - Frais de voyage à l'étranger > 500 €
- 3 - Fournitures administratives
- 4 - Dépenses de mobiliers
- 5 - Dépenses de matériels de petits équipements et outillages, d'Audio-visuel)
- 6 - Dépenses de consommables divers
- 7 - Dépenses matériels techniques pour la régie de spectacle
- 8 - Dépenses informatiques et logiciels
- 9 - Frais de communication (flyers)

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Transformation d'un poste de vacataire en CDI polyvalent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

Monsieur Voicu SATMAREAN travaille en qualité de vacataire depuis plusieurs années à l'Arsenal puis à l'EPCC. Son temps de travail sur les trois dernières années tend vers un temps plein. Afin d'être en conformité avec le droit du travail et compte tenu de la qualité de travail et de la polyvalence de Monsieur Voicu SATMAREAN, il est proposé de le recruter en CDI à la suite de son CDD qui arrive à échéance le 31 décembre 2012. Budgétairement, ce poste sera financé sur les crédits dédiés aux recrutements dans le cadre de la BAM.

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

- Abstention : 0

#### **4 – Programmation artistique et enquête sur les publics**

##### **- Programmation artistique**

Madame PARADON, Monsieur TOCHET sont invités à présenter les grandes lignes de la programmation de la prochaine saison.

Suite à l'intervention de Michèle PARADON, les membres du CA notent la très grande qualité des actions proposées.

Monsieur FAIVRE D'ARCIER note avec satisfaction la capacité de l'EPCC à déployer des partenariats dans le cadre des coproductions.

Monsieur SCHUMAN appelle de ses vœux une programmation de concerts symphoniques.

Monsieur RAMON mentionne que la programmation symphonique existe déjà. Il estime néanmoins que l'accroissement de concerts symphoniques appelle une réflexion plus globale, notamment avec l'ONL. De plus, la programmation de grands orchestres pose la question de son financement. Un point à l'ordre du jour pourra être inscrit à l'occasion d'un prochain C.A.

En ce qui concerne les TRINITAIRES, Monsieur TOCHET fait une brève présentation des grandes lignes de travail. Il rappelle qu'à la différence de l'ARSENAL, les TRINITAIRES fonctionnent par trimestre et non par saison. Une des grandes forces des TRINITAIRES consiste en un équilibre entre programmation de groupes extérieurs et de groupes locaux, qui, pour certains d'entre eux, font l'objet d'un accompagnement.

Monsieur FAIVRE D'ARCIER demande si une projection de la programmation de la BAM a déjà été réalisée. Monsieur TOCHET répond qu'un exercice a été effectué. Pour l'heure, il est théorique et présente plus un aspect budgétaire qu'artistique.

##### **- Présentation par Gilles FOUQUET, responsable des publics, de l'enquête sur les publics.**

L'enquête présentée repose sur le dépouillement de 350 questionnaires. Les résultats de cette enquête sont annexés au présent compte rendu.